Aide au financement de la carte Imagin'R - Nouvelle version

Dans le cadre du développement de sa politique familiale et afin de venir en aide aux familles assumant, depuis la rentrée 2017, l'intégralité des coûts de transport de leurs enfants fréquentant le lycée, le Conseil d'administration du CCAS a décidé la création d'une aide de **70 euros** au financement de la carte Imagin'R scolaire.



Le Conseil Communautaire a décidé de maintenir la participation du Pays de Fontainebleau à hauteur de 72 euros par an pour les lycéens (ou CAP/BEP) habitant l'une des 26 communes du territoire pour l'année scolaire 2021-2022.

Dans le cas d'une première demande, vous pouvez retirer les dossiers Imagine R dans votre mairie, au siège de la communauté d'agglomération (44 rue du Château à Fontainebleau) ou au local d'information voyageurs de la gare routière de Fontainebleau-Avon (gare SNCF). En cas de renouvellement, le formulaire vous est envoyé directement à domicile.

Il vous faudra faire tamponner le formulaire d’abonnement auprès de votre mairie ou de la communauté d’agglomération pour bénéficier de cette aide sur présentation d’un justificatif émanant de l’établissement scolaire.

Une aide supplémentaire peut être demandée au CCAS par le biais du formulaire *(dans les documents)* pour les personnes remplissant les conditions de ressources.

Adresse

CCAS
4, avenue Paul Doumer
77590
Bois-le-Roi

Infos pratiques

Les aides Mairie et CAPF peuvent être cumulées.

Document(s)
Guide forfait imagine'R 2021-2022